

Séance publique du 10 juillet 2006

Délibération n° 2006-3517

commission principale : développement économique

objet : **Requalification des parcs et zones industriels - Actualisation de la liste des opérations et des autorisations de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les principales zones d'activités de l'agglomération lyonnaise font l'objet d'un dispositif de suivi spécifique depuis 1997. Ce dispositif a été réformé en 2003 de façon à renforcer la capacité d'intervention de la Communauté urbaine à améliorer les échanges et le partenariat avec les entreprises et à assurer une meilleure prise en compte de ces espaces et de leurs occupants dans les stratégies économiques de l'agglomération. Les objectifs de cette action sont d'améliorer le cadre de travail des entreprises et de leurs salariés et de permettre une meilleure valorisation des zones d'activités dans la stratégie d'offre économique de la Communauté urbaine.

Neuf zones d'activités sont concernées (5 000 hectares) : Mi-Plaine, Craponne, La Mouche, Lyon nord, Lyon sud-est, Perica, La Soie-La Rize, Meyzieu-Jonage et la vallée de la chimie. Le conseil de Communauté du 24 novembre 2003 a mis en place, sous la forme de neuf délibérations, une autorisation de programme par zone. Le montant total de ces autorisations de programme s'élève à 25 M€ pour la période 2004-2007, avec une participation complémentaire du conseil régional Rhône-Alpes au titre du contrat d'agglomération (2,5 M€). A chacune de ces autorisations de programme est rattachée une liste d'opérations établie en concertation avec les représentants de chaque zone d'activités. Cette démarche est menée dans le cadre partenarial de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise.

Depuis novembre 2003, la tenue régulière de réunions de suivi sur chaque zone d'activités en requalification a permis l'émergence de nouvelles demandes d'amélioration du cadre de vie des entreprises en concertation avec les Communes, les partenaires de la démarche et les associations d'industriels.

La prise en compte de nouvelles demandes dans la liste des opérations rattachée à chaque zone d'activités implique une validation préalable du conseil de Communauté. Trois actualisations de ces listes d'opérations ont déjà été décidées par le conseil de Communauté aux dates suivantes : 12 juillet 2004, 17 janvier 2005 et 17 octobre 2005. L'accélération des mutations que connaissent les zones d'activités et la nécessité d'une présentation plus transversale des interventions de la Communauté urbaine incitent aujourd'hui à proposer, d'une part, une nouvelle actualisation de la liste des opérations et, d'autre part, une mise à jour des autorisations de programme. Il s'agit principalement de tenir compte des évolutions dans les programmes d'aménagement de certaines opérations afin d'intégrer des contraintes non connues initialement ou d'adapter les aménagements aux attentes des industriels et ainsi de revaloriser au mieux leur environnement de travail. En outre, il est proposé de s'appuyer sur les autorisations de programme pour intégrer plusieurs opérations importantes de mise aux normes des réseaux d'assainissement des zones d'activités. Enfin, le prolongement des autorisations de programme d'une année (de 2007 à 2008) doit être pris en compte.

L'évolution des autorisations de programme s'explique par le renforcement de nos actions d'aménagement depuis le lancement de la politique de requalification : 800 000 € ont été investis en 2003 sur les zones d'activités, 2 M€ en 2004 et près de 4,5 M€ en 2005. Le cadrage budgétaire pour 2006 doit permettre d'investir 4,5 M€. Chacune des neuf zones d'activités a vu la réalisation d'au moins une opération d'aménagement importante en 2004 et 2005. Parmi les 156 opérations programmées sur la période 2004-2007, 37 ont été réalisées (à titre d'exemple : l'aménagement des rues Jacquard et Thimonnier à Lyon nord, les premiers points informations sur Perica et Lyon sud-est, les actions de paysagement sur la vallée de la chimie), 21 opérations sont en cours, 68 sont programmées (phase étude, acquisitions foncières en cours, etc.), 24 sont envisagées. Seules 6 opérations ont été reportées en raison de contraintes non connues initialement.

Afin de maintenir ce niveau d'intervention au sein des zones d'activités, voici la liste des nouvelles opérations modifiées ou complétées et les montants concernés :

Zone industrielle de Lyon sud-est :

- réfection de l'avenue de l'Industrie, de la rue du 24 août 1944 et de la rue du Dauphiné (Corbas), aménagement du carrefour avenue Montmartin-rue Marcel Mérieux (Corbas).

Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

Zone industrielle de Meyzieu-Jonage :

- équipement du domaine public communautaire en fourreaux (intégré dans les opérations de voirie programmées), équipement en jalonnement et signalétique de la ZI et de la ZAC des Gaulnes (Meyzieu/Jonage), évolution des programmes d'aménagement des avenues Schweitzer, Monge, Jean Macé, de Lattre de Tassigny et Terray pour intégrer des pistes cyclables (Meyzieu), assainissement du secteur des Tâches (Meyzieu).

Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

Zone industrielle de Perica :

- jalonnement de la zone d'activités de Saint Clair / Poumeyrol (Caluire et Cuire), signalétique de la ZI Sermenaz (Rillieux la Pape), bouclage de la rue du Companet (Rillieux la Pape), réfection de la rue des Mercières (Rillieux la Pape).

Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

Zone industrielle de La Mouche :

- équipement du domaine public communautaire en fourreaux (intégré dans les opérations de voirie programmées), évolution du programme d'aménagement du chemin de la Mouche (Saint Genis Laval) afin d'intégrer les travaux de mise en valeur du ruisseau de la Mouche pour un montant complémentaire de 180 000 €, évolution du programme d'aménagement de la rue Jules Guesde (Saint Genis Laval) pour requalifier l'environnement des entreprises au-delà d'une simple mise en sécurité de la rue pour un montant de 420 000 €, évolution du programme d'aménagement de la liaison Mouche-Sources (Saint Genis Laval-Irigny), pour un montant complémentaire de 250 000 €.

Une individualisation complémentaire d'un montant total de 850 000 € est nécessaire pour la réalisation de ces nouvelles opérations ainsi que pour la bonne mise en œuvre des opérations programmées.

Une autorisation de programme de 450 000 € HT sur le budget annexe assainissement est également nécessaire pour réaliser les travaux d'assainissement de la rue des Sources et de la liaison Mouche-Sources (Saint Genis Laval-Irigny).

Zone industrielle de Mi-Plaine :

- équipement du domaine public communautaire en fourreaux pour un montant de 313 000 €, évolution du programme d'aménagement de la rue du Dauphiné (Chassieu) à la suite notamment de l'acquisition d'une parcelle foncière permettant la réalisation d'une piste cyclable sur un linéaire supérieur au programme initial pour un montant complémentaire de 609 000 €, extension du dispositif de signalétique en substitution de celui appartenant à l'association des industriels.

Une individualisation complémentaire d'un montant total de 922 000 € est donc nécessaire pour la réalisation de ces nouvelles opérations ainsi que la bonne mise en œuvre des opérations programmées.

Vallée de la chimie :

- évolution du programme d'aménagement de la rue Louise Michel (Feyzin) pour un montant complémentaire de 902 000 €, mise en place d'un jalonnement et d'une signalétique spécifique.

Une individualisation complémentaire d'un montant de 902 000 € est nécessaire pour la réalisation de ces nouvelles opérations.

Une autorisation de programme de 250 000 € HT sur le budget annexe assainissement est également nécessaire pour réaliser les travaux d'assainissement de la rue Louise Michel (Feyzin) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de la commission développement économique ;

DELIBERE :

1° - Autorise :

a) - l'intégration des opérations listées ci-dessus dans celles prises en charge au titre des autorisations de programme délibérées le 24 novembre 2003,

b) - une individualisation complémentaire de 2 674 000 € permettant la réévaluation des opérations engagées et le lancement de nouveaux projets sur les zones d'activités de La Mouche, Mi-Plaine et vallée de la chimie, augmentant ainsi respectivement le montant des autorisations de programme de la manière suivante :

ZI	AP initiale(vote du conseil de Communauté du 24 novembre 2003)	AP complémentaire	Nouvelle AP
La Mouche	4 450 000 €	850 000 €	5 300 000 €
Mi-Plaine	2 376 000 €	922 000 €	3 298 000 €
vallée de la chimie	2 566 000 €	902 000 €	3 468 000 €
Craponne	173 500 €	-	173 500 €
La Soie-La Rize	4 218 600 €	-	4 218 600 €
Lyon nord	910 000 €	-	910 000 €
Lyon sud-est	3 798 000 €	-	3 798 000 €
Meyzieu-Jonage	4 231 000 €	-	4 231 000 €
Perica	1 702 000 €	-	1 702 000 €
total	24 425 100 €	2 674 000 €	27 099 100 €

2° - L'échéancier prévisionnel de crédits de paiement actualisé, pour les zones concernées par une demande d'autorisation de programme complémentaire, est le suivant :

ZI	2004	2005	2006	2007	2008	Total
La Mouche	307 000 €	1 319 000 €	400 000 €	1 819 500 €	1 454 500 €	5 300 000 €
Mi-Plaine	20 000 €	65 500 €	635 000 €	1 762 500 €	815 000 €	3 298 000 €
vallée de la chimie	723 000 €	180 000 €	137 000 €	1 270 000 €	1 158 000 €	3 468 000 €

3° - Pour l'année 2006, les crédits de paiement du budget principal intégreront les nouvelles opérations de ces trois zones d'activités.

4° - Une autorisation de programme sur le budget annexe assainissement d'un montant de 700 000 € HT permettant de mener à bien les opérations sur les zones de la Mouche (450 000 € HT) et de la vallée de la chimie (250 000 € HT).

5° - L'échéancier prévisionnel de crédits de paiement sur le budget annexe assainissement est le suivant :

- 2006 : vallée de la chimie (80 000 € HT),
- 2007 : La Mouche (350 000 € HT), vallée de la chimie (170 000 € HT),
- 2008 : La Mouche (100 000 € HT).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,